



En appel est ce pour tous ceux qui perdent aux prud'hommes

Par **mabrouk01**, le **11/11/2012 à 23:40**

Bonjour, rnrnrnest ce que toutes les personnes qui perdent aux prud'hommes vont rnrnautomatiquement en appel ? quelles sont les critères pour aller en appel ? rnrnmerci

Par **DSO**, le **12/11/2012 à 11:52**

Bonjour, rnrnN'interjettent appel que ceux qui ne sont pas satisfaits du jugement. rnrnIl faut se référer à la motivation du jugement pour savoir si celui-ci tient la route, pour décider ou non de faire appel. rnrnCordialement, rnDSO

Par **mabrouk01**, le **12/11/2012 à 12:29**

Bonjour rnrnmerci de prendr du temps pour me répondre mais je suis tellement inquiète mon avocat m'a dit de ne pas m'inquiéter etb que ça ira en faisant appel rnqu'en pensez vous ? rnrnmerci

Par **DSO**, le **12/11/2012 à 12:37**

Il est impossible de vous répondre sans connaître le dossier. rnrnL'intérêt de votre avocat n'est

pas forcément le vôtre...rnCordialement,rnDSO

Par **mabrouk01**, le **12/11/2012 à 13:51**

Bonjour rnmais l'intérêt de mon avocat n'est- il pas de me faire gagner ?nou bien quelle autre intérêt aurait-il ? l'argent ?rnmrci

Par **DSO**, le **12/11/2012 à 13:56**

Hé oui, parfois l'argent... mais je ne peux pas dire que c'est le cas dans votre situation.rnCordialement,rnDSO

Par **mabrouk01**, le **12/11/2012 à 14:05**

BonjourrnIl me semble pas comme ça mais oui j'y ai pensé , il n'est plus tout jeune et il me connaît mais c'est vrai on ne sait jamais enfin j'ai fait ce que j'avais à faire en faisant appel aux conseil des prud'hommes moi je ne fais pas cela pour l'argent mais pour le préjudice moral mais le prud'homme en n'a pas tenu compte , c'est vraiment encourageant .Je n'ai plus qu'à prier car la justice des hommesn'est pas toujours fiable .rnmrci pour toutes vos réponses

Par **DSO**, le **12/11/2012 à 14:17**

Bon courage et j'espère que vous obtiendrez gain de cause.rnCordialement,rnDSO

Par **mabrouk01**, le **12/11/2012 à 15:25**

Bonjour rnje vous tiendrais informée mais il faut compter 18 mois minimum rnAlors A bientôt sauf si j'ai d'autres questions à formuler .rnmrci pour vos réponses